

[Text]

necessarily going to save, but they are helped too if we tighten our own purse strings, if I may say so.

**Senator Thompson:** Certainly in the other place the answer was that there was going to be quite a cutback on research. Senator Frith, in his explanation, emphasized that this was for facilities. In the research field I would like to congratulate you. I happened to read in the weekend *Medical Post* that you had received, from their biochemical group, a distinguished service award from the Canadian Society for Clinical Investigations for your five-year plan. I know that they, as I, and I think you, have some concern about the basis of indexing which may not reflect fully the realistic inflationary costs for research. But coming to these projects, there are three areas, one of which is dealt with on a per capita basis, and then another says, "research projects". This is mentioned in the bill—the funding of research projects. Is that for facilities? That is the way I understand you to interpret it. It is not for research projects in terms of actual research. I think this is what caused confusion in the other place.

**Dr. Law:** There the word "project" meant a project like the building of a science centre or something of that nature.

**Senator Frith:** The bill itself used the word "facilities", and the only authority you have under the act would cover that.

**Dr. Law:** There is a reference somewhere to "projects" as well, but there the word was used in the sense of the building of a facility. It does not support research projects, as such.

**Hon. Miss Bégin:** It is only for buildings.

**Dr. Law:** The three portions of the fund were: a per capita portion for each province; the Atlantic portion, which is a special portion to assist the Atlantic provinces; and the portion for projects of national significance.

**Hon. Miss Bégin:** But it is always connected with physical facilities of some sort.

**Senator Frith:** Mr. Chairman, for the record may I just make a brief reference to the section of that act? The confusion could come from the fact that in the definition section of the act it talks about "health training facilities" and then says for subsection (a) "for the training of persons," and for subsection (b) "for the conducting of research."

If you look at the act it says:

"health training facility" means a school, hospital or other institutions, or any portion thereof,

(a) for . . . , or

(b) for . . .

[Traduction]

ments que les premiers ministres ont pris en matière de restrictions budgétaires. Les provinces n'économiseront pas nécessairement de l'argent, mais en quelque sorte si nous resserrons les cordons de notre propre bourse, si je peux m'exprimer ainsi, nous les aidons.

**Le sénateur Thompson:** Certainement, dans l'autre Chambre, la réponse était qu'il y aurait une coupure considérable du budget consacré à la recherche. Le sénateur Frith dans son explication a souligné que ces coupures budgétaires s'appliquaient aux immeubles. J'aimerais vous féliciter de vos recherches. J'ai lu dans le *Medical Post* de la fin de semaine que vous aviez reçu du groupe biochimique de la Société canadienne de recherches cliniques une récompense pour services rendus grâce à votre programme quinquennal. Je sais que ce groupe, comme moi-même et comme vous je pense, craint que la base de l'indexation ne tienne pas pleinement compte des véritables coûts inflationnistes. Mais, pour ce qui est de ces projets, ils se divisent en trois secteurs d'activité: une d'entre eux fonctionne sur une base par habitant, et un autre traite des «projets de recherche». On en parle dans le bill—le financement des projets de recherche. Est-ce qu'il s'agit d'immeubles? C'est ce que j'ai cru comprendre d'après vos propos. Il ne s'agit pas des projets de recherche en tant que tels. Je crois que c'est de là que provient la confusion dans l'autre Chambre.

**Dr. Law:** Mais dans cette partie, le mot «projet» voulait dire la construction d'un centre scientifique ou de quelque chose du genre.

**Le sénateur Frith:** Dans le bill même on utilise le mot «immeuble», et vous ne pouvez alors utiliser les fonds que pour la construction d'immeubles.

**Dr. Law:** Quelque part on fait allusion à des «projets» également, mais cette fois-là le mot a été utilisé dans le sens de la construction d'un immeuble. Il ne s'agit pas de projets de recherche comme tels.

**L'honorable Mlle Bégin:** Cela ne s'applique qu'aux immeubles.

**Dr. Law:** Les trois secteurs de cette caisse étaient les subventions par habitant pour chaque province, les subventions pour les provinces de l'Atlantique qui représentent un fonds spécial pour aider ces provinces, et les subventions pour les projets d'importance nationale.

**L'honorable Mlle Bégin:** Mais il s'agit toujours de construction d'immeubles.

**Le sénateur Frith:** Monsieur le président, pour qu'il en soit fait mention au procès-verbal, puis-je faire brièvement allusion à un article de la Loi? La confusion pourrait provenir du fait que dans les définitions dans la Loi on parle d'«école de formation du personnel sanitaire» et à l'alinéa a) de «formation des personnes» et à l'alinéa b) de «servant à la recherche».

Dans la Loi on dit:

«école de formation du personnel sanitaire» désigne une maison d'enseignement, un hôpital ou une autre institution, ou une partie de l'un des susdits,

a) servant à . . . , ou

b) servant . . . . .